



ADMINISTRATION PROVISOIRE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

La **Caisse Nationale de Sécurité Sociale** (CNSS) informe l'ensemble de ses employeurs débiteurs que les déclarations trimestrielles des salaires du 4^{ème} trimestre 2022 non transmises et les paiements y afférents restent attendus. Il en est de même pour les périodes antérieures, non régularisées.

A cet effet, vous êtes priés de nous soumettre vos déclarations trimestrielles des salaires via notre site internet www.cnss.ga, et effectuer vos paiements par les canaux habituels.

En cas d'éventuelles difficultés, veuillez nous tenir informés via l'adresse recouvrement@cnss.ga.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants :

- **065 73 03 17**
- **077 75 60 89**

Une équipe de gestionnaires dédiés est prête à répondre à l'ensemble de vos préoccupations.

Notre ambition : mieux vous servir.

Fait à Libreville, le 13 février 2023

L'Administration Provisoire